

CAHIER REVENDICATIF site d' HEILLECOURT

Déposé le 25 juin 2018

Les agents du site d'HEILLECOURT ont décidé ce Lundi 25 Juin 2018 de se mettre en grève sur leurs revendications.

Depuis plusieurs mois, les agents subissent une dégradation importante de leurs conditions de travail, malgré les différentes alertes qu'ils aient pu exprimer.

Le déficit d'emploi, le manque de formation, les problèmes d'organisation de travail impliquent une dégradation d'un service public de l'énergie de qualité et de proximité mais aussi une dégradation de l'ambiance, voir un mal vivre au travail.

Ce rajoute le manque de reconnaissance professionnel et le non- respect des descriptifs d'emplois (transfert d'activités sur les agents d'exécution).

Les agents évoquent le classement de leur poste sur des bas salaires, et la problématique du coût de la vie impliquant des difficultés financières.

Suite à l'expression des salariés et la rencontre de ceux-ci par le syndicat CGT, qui s'en suivi ce Lundi 25 Juin 2018, la CGT vous dépose leurs revendications.

- Compensation de la baisse du pouvoir d'achat.

Point 1 : augmentation du salaire national de Base (gelé en 2017, 0,2% en 2018)

Point 2 : compensation de la hausse de 1,7 % de la CSG inactifs à réaliser en une seule fois

Point 3 : augmentation du nombre de niveaux de rémunération (NR)

Point 4 : augmentation mensuelle de 200 € pour tous les agents

Point 5 : augmentation de la dotation du « 1% » et des moyens bénévoles pour les activités sociales en proximité

Point 6 : augmentation des pensions des INACTIFS à la hauteur de 2,8%

- Concernant les revendications locales AI

Point 7 : Abandon de tout projet de modification de l'astreinte

CAHIER REVENDICATIF site d' HEILLECOURT

Déposé le 25 juin 2018

Point 8 : Demande de reclassements avec application des principes ci-dessous :

GF3 : entrée en AI comme exécutant

GF4 : exécutant avec astreinte

GF5 : Chargé de travaux sur petits chantiers

GF6 : Chargé de travaux et Chargé de consignation pour son propre compte

GF7 : Chargé de travaux et Chargé de consignation pour entreprise

Point 9 : Reconnaissance salariales par rapport aux compétences et non à la « tête du client ».

Point 10 : Arrêter de prendre les agents pour des bouches trous. (En chantier, linky, astreinte, ...)

Point 11 : Problèmes constatés suite à la mise en place de PRV. Catastrophique ! Organisation des tournées à revoir en urgence.

Point 12 de le faire ?

Point 13 : Mal être au travail : Manque de personnel et d'effectif qualifié (Agents en maladie, jeunes agents non formés, manque de formation de CDC)

Point 14 : Demande de ré internalisation des activités exploitations (coffrets, branchements, protections de chantiers, réseaux, etc)

Point 15: Indemnité de déplacements jusqu'au 31 décembre 2018. Et après ???

Point 16 : Clarifier la procédure concernant les gens du voyage - Présence obligatoire sur le terrain du cadre de permanence.

Point 17 : Immobilisation véhicule au garage : Si coût supérieur à 500 euros, il faut une autorisation du pôle auto et délai trop long. (Véhicules immobilisés trop longtemps)

Point 18 : Reconnaissance pour les TIP pratiquants des activités exploitation et clientèle

Point 19 : 2 NR pour chaque agent partant en inactivité

Point 20 : Ne pas remplacer un agent par un stagiaire ou un apprenti lors de travaux. (ces agents sont là pour apprendre et non pour remplacer un agent titulaire qualifié)

• Concernant les revendications locales DT/DICT

Point 21: Problème concernant le traitement des protections de chantier.

Situation qui perdure depuis 3 ans

Les protections de chantier sont orientées par le service DR DICT à la CPA

La CPA n'a aucun numéro pour l'externe

Quand le demandeur relance pour sa demande on ne peut pas lui communiquer de numéro ou même répondre à ses questions concernant le devis nos délais d'intervention etc

CAHIER REVENDICATIF site d' HEILLECOURT

Déposé le 25 juin 2018

Point 22 : Les dossiers de démolition passent par l'ARE, la CPA et DICT. Aucune communication intra services les demandeurs se perdent dans les démarches

Point 23 : Aucune évolution des agents DT DICT malgré les résultats plus que positif dans le traitement des déclarations (plus de 99% de réponses dans les délais)

Point 24 : Quel est l'avenir du groupe DT DICT voir GrDF
Est-ce qu'Enedis est dans une politique de diminution d'effectif voir même de suppression du groupe DT DICT (Automate DT DICT, Intelligence artificielle,...)

- Concernant les revendications locales TST HTA

Point 25 : Demande d'une juste reconnaissance de la qualification des services civils à 100% des animateurs TST, qui pratiquent majoritairement des activités de technicien intervention TST voir chargé de travaux, et qui concrètement exercent un travail équivalent à un technicien intervention senior. (Pour info un animateur n'a que 40%)

Point 26 : Demande que le choix de l'équipement des véhicules se fasse en local et non en région ou au national.

Point 27 : Reclassement des agents TST HTA en GF5 pour les monteurs confirmés en C3M.

Point 28 : Reclassement des animateurs.

Point 29 : Arrêter les postulations « à plat » (pressions mises aux agents)

- Concernant les revendications locales CPA

Point 30 : Revoir l'organisation suite à la mise en place de PRV

Point 31 : L'étage CPA à complètement été rénové sauf les 3 m2 des sanitaires. Inadmissible !

- Concernant les revendications locales AREX

Point 32 : GF9 minimum pour tous les agents en service continu

- Concernant les revendications locales tous services

Point 33 : Absence de local restauration sur le site (promis pour début 2018 – validé en CHSCT avec avis de l'organisme). Le local actuel, d'une capacité de 4 personnes, n'est ni conforme à la réglementation ni accessible aux personnes à mobilité réduite. Les agents demandent une compensation financière tant que le local de restauration ne sera pas opérationnel. (avec effet rétroactif sur 1 an)